

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 septembre 2014

.....

L'an deux mille quatorze, le jeudi 11 septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du conseil municipal, Mairie de BLASIMON, sur la convocation qui leur a été adressée par la Mairie conformément aux articles L221-9-L2121-10-L2121-11-L2121-12 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : MM Daniel BARBE, Jean FAVORY, Mme Marie-Jeanne DULIN, MM Régis BENEY, Hervé CANTE, Mmes Nathalie ROCHETTE, Cristel LAURENT, Christelle COUNILH, MM Daniel PALUDETTO, Antoine BERGER, Mmes Anne MARQUANT, Esther CORTAZAR-NAUZE, Cristèle DUMON

Absents excusés : MM Florent MAYET, David BONNEFIN

A été élu secrétaire de séance Madame Esther CORTAZAR-NAUZE

A noter que Monsieur David BONNEFIN a donné procuration à Madame Marie Jeanne DULIN.

1) Formation des employés municipaux

Monsieur le Maire donne lecture des devis demandés pour la formation du personnel affecté à l'école et au service technique.

- Le devis relatif à la formation « animer les nouveaux temps périscolaires » s'élève à 210,00€.
- Le devis relatif à la formation certiphyto :

Applicateur en collectivité ayant autorisation à faire les commandes :

2 jours : 134,00€ + le repas 27,00€

Applicateur en collectivité sans autorisation à faire les commandes

2 jours : 134,00€ + le repas 27,00€

La société CEP n'a pas remis de devis.

La formation animée par le CREPS est validée ainsi que la formation applicateur en collectivité pour 2 agents.

2) Refus du transfert du pouvoir de police spéciale du maire au président de la communauté de communes du sauveterrois

La loi organise le transfert automatique de certains pouvoirs de police spéciale au président de la communauté de communes sauf opposition des maires en début de mandat.

Les articles L. 5211-9-2 du CGCT et art 65 de la loi N°2014-58 du 27 janvier 2014 précise les pouvoirs.

- assainissement, ce qui recouvre en application de l'article L.1311-2 du code de santé publique, la réglementation de l'assainissement,
- aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage, ce qui recouvre la réglementation du stationnement des gens du voyage,
- en matière de collecte des déchets ménagers au président de l'EPCI compétent en la matière, ce qui recouvre la réglementation de la collecte des déchets ménagers en application des articles L2224-16 et R2224-23 et suivants du CGCT.
- police de la circulation et du stationnement, si l'EPCI à FP possède la compétence « voirie ». Cette police s'exerce dans les conditions visées aux articles L.2213-1 et suivants et R2213-1 du CGCT.
- délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxis, si l'EPCI à FP possède la compétence « voirie ». Cette police s'exerce dans les conditions visées aux articles L2213-33 du CGCT et L 3121-5 du code des transports.

Le maire peut s'opposer au transfert de plein droit d'un pouvoir de police spéciale.

Monsieur Yves d'Amécourt, président de la communauté de communes du sauveterrois ne souhaite pas obtenir le pouvoir de police spéciale.

Un arrêté visé par le contrôle de légalité sera adressé à la communauté de communes du sauveterrois et à l'USTOM.

2) Devis pour l'éclairage public

Monsieur le Maire présente les devis transmis par le SDEEG.

Désignation	Prix HT	Prix TTC
Fourniture et pose de guirlandes	203,30€	258,00€
Remplacement des lanternes 1,2,23	2 832,20€	3 597,00€
Extension rue Salafranque	5 913,14€	7 510,00€

Les devis pour le remplacement des lanternes 1-2 et 23 et pour la pose des guirlandes sont acceptés à l'unanimité. Le devis pour l'extension de l'éclairage public est accepté par 12 voix pour et 1 abstention.

Une délibération modificative doit être prise.

Délibération modificative n°3

Désignation	Diminution de crédits	de	Augmentation de crédits
D 2315-13 : VOIE NOUVELLE			7 600,00 €
D 2315-23 : AMENAGEMENT DE DE BOURG	7 600,00 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	7 600,00 €		7 600,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la délibération modificative. Les crédits pour les travaux rue Salafranque seront inscrits opération 13 : VOIE NOUVELLE article 2315 immobilisation en cours.

3) Prix du repas à la cantine de Blasimon

Monsieur le Maire rappelle que le prix du repas pour l'année scolaire 2013-2014 a été fixé à 2,30€.

Pour information, le prix du repas à la cantine de Ruch est fixé à 2,50€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 4 voix contre et 9 voix pour une augmentation de 0,05 centimes soit 2,35€.

Le prix du repas à la cantine de Blasimon est fixé à 2,35€.

4) Compte rendu annuel sur le prix et la qualité du service public

- **de l'assainissement collectif au titre de l'année 2013**
- **de la gestion des déchets au titre de l'année 2013**

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, toute collectivité doit publier un rapport annuel sur le prix et la qualité de son service d'eau potable, d'assainissement ou de la gestion des déchets.

Monsieur le Maire présente le rapport sur l'assainissement collectif qui est tiré du rapport annuel du délégataire ainsi que le rapport de l'USTOM

Ils reprennent les indicateurs techniques et financiers prévus par le décret n°95-635 du 6 mai 1995. Ils donnent une vue globale sur la qualité et le prix du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2013 et le prix et la qualité du service public de la gestion déchets.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le rapport sur l'assainissement non collectif et sur les déchets.

5) Subvention aux associations

Les propositions de la commission sont approuvées à l'unanimité.

6) Marché public du terrain de pétanque

Monsieur Jean FAVORY explique au conseil municipal qu'une consultation sommaire a été lancée le 07 août 2014 auprès d'entreprises de voirie au sujet de la réfection du terrain de pétanque et l'amélioration de l'évacuation des eaux pluviales.

Les entreprises devaient répondre avant le 11 septembre 2014 à 16 heures.

Les entreprises ci-dessous nommées ont été consultées.

Audebert, Eurovia, Laurière, Cassagne, Garonne BTP, Bouijaud.

Seule l'entreprise Cassagne n'a pas répondu.

Le critère d'évaluation est le prix 100%.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 11 septembre 2014 et a constaté que les devis étaient supérieurs aux 15 000,00€ HT estimés. Une négociation sera faite.

La commission d'appel d'offres prendra la décision. Monsieur le Maire ou Monsieur Jean FAVORY 1^{er} adjoint sont autorisés à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce marché public.

7) Point CAB

○ secteur chapelle

Monsieur le Maire présente les trois esquisses qui ont été réalisées par Monsieur BURRIN pour le secteur chapelle suite à la rencontre avec Monsieur et Madame ROACH.

L'esquisse n°1 est retenue à l'unanimité. Monsieur le Maire explique que Monsieur et Madame ROACH seront présents à Blasimon du 17 au 29 septembre et qu'il est nécessaire de les rencontrer afin de conclure les négociations entamées avec eux. Le conseil missionne Monsieur le Maire, Jean FAVORY, et Christel LAURENT. Le conseil décide de ne pas donner suite à la proposition de Monsieur et Madame ROACH (esquisse n°3) pour des raisons d'esthétisme et de finance. Si aucun terrain d'entente ne peut être trouvé, les travaux seront faits dans un souci de possible évolution par la suite puisque nous ne pourrions réaliser les travaux tels que nous avons envisagés de les réaliser.

○ réception chantier 2014

Monsieur le Maire fait savoir qu'à ce jour aucune date n'est fixée car il n'arrive pas à joindre Monsieur FOURTEAU ou Monsieur ICHE.

- **Préparation de l'inauguration**

L'inauguration des travaux aura lieu le 04 octobre 2014 à 11 heures.

La commission fêtes et cérémonies organisera l'apéritif. Environ 80 invitations seront envoyées (communauté de communes, mairies voisines, partenaires, présidents des associations blasimonaises...)

8) Remboursement de frais de déplacement des agents et des bénévoles

Monsieur le Maire rappelle que les agents publics territoriaux ou les bénévoles se déplaçant pour les besoins du service peuvent prétendre sous certaines conditions à la prise en charge par la collectivité employeur des frais de repas et des frais de transport.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur le remboursement des frais de transport et de repas.

Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les personnes extérieures à l'administration territoriale notamment les articles 2 et 3

Vu le décret n°2006-781 du 03 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 1 abstention et 12 voix pour:

- **AUTORISE les remboursements de déplacements et des frais de repas conformément à l'arrêté ministériel**
- **Les bénévoles et les agents seront munis d'un ordre de mission précisant l'objet du déplacement, le lieu de mission**
- **Les bénévoles et les agents concernés par les remboursements remettront copie de la carte grise du véhicule et du ticket restaurant**

9) Questions diverses

- Monsieur FAVORY donne un compte rendu de la réunion à laquelle il a participé au Conseil Général sur le Domaine Départemental Volny FAVORY. Le diagnostic du cabinet Ecotom a été rendu et un premier bilan a été fait suite à la saison sur les animations, le camping et l'espace naturel sensible. Une prochaine réunion du comité de pilotage devrait déterminer les évolutions prochaines du site et devrait avoir lieu en début d'année au plus tard.
- Madame COUNILH rapporte que la commission tourisme de la communauté de communes va répertorier les sites touristiques du territoire.

- Rentrée scolaire

Madame ROCHETTE et Monsieur CANTE expliquent comment s'est passée la rentrée et indiquent que tout se passe bien y compris les TAP (temps d'accueil péri scolaire) mis en place depuis quelques jours. Ils font savoir également que le travail de coordination d'Eliane afin de mettre tous les acteurs dans de bonnes dispositions est excellent.

- Décoration du mur du préau coté cantine

Monsieur le Maire rappelle la demande effectuée par les parents d'élèves il y a plusieurs mois. Il explique qu'il a demandé à la responsable du point rencontre jeunes de la communauté de communes de travailler au montage d'un projet en lien avec l'école de Blasimon et les ados. Le projet a été monté puis présenté au Conseil Général de la Gironde et à la Caisse d'allocation familiale. Il a été retenu par ces deux organismes et donc bénéficiera de financement. L'artiste Kendo a été retenu pour travailler avec les adolescents. Le conseil donne son accord à la faisabilité du projet tout en demandant à ce que les enfants de l'école puissent y participer.

- Demande de prêt du terrain de football

L'équipe de foot loisirs du club de Sauveterre sollicite le prêt du terrain de foot pour quelques vendredis (entre 5 et 10). Cette démarche est faite en raison de l'interdiction d'accès à un des deux stades de Sauveterre de Guyenne suite à un incendie. Le conseil refuse le prêt car 3 associations de la commune se partagent déjà les lieux, que cela provoque déjà des soucis de coexistence sur le site et que l'arrivée d'un quatrième intervenant poserait de gros problèmes d'utilisations. Le club de pétanque étant notamment sur place tous les vendredis soir et le FCVG les samedis avec les équipes de jeunes.

- Salon Notre Campagne

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a porté candidature pour l'organisation du salon qui aura lieu début avril. Messieurs Lamouroux et Laborde viendront rendre visite sur place le lundi 15 septembre pour voir les lieux afin de présenter la candidature de Blasimon à la communauté de communes du sauveterrois. Monsieur CANTE et Monsieur le Maire les recevront.

- Prévision et travail à faire pour préparation du budget 2015

Monsieur le Maire demande à la commission travaux de faire une évaluation technique et financière sur :

- Local de rangement qui est à l'arrière de la cantine
- Une main courante au stade sur le côté vestiaire afin de protéger l'aire de jeux des véhicules

Il propose au conseil d'étudier la faisabilité de panneaux photovoltaïques sur la salle des fêtes si celui-ci est d'accord. Après discussion la commission travaux et Esther Cortazar sont chargés de cette étude technique et financière.

- Salon des vins

Monsieur CANTE fait part d'une demande émanant du Syndicat des vins des Côtes de Castillon afin de faire un salon des vins de cette appellation sur la place de Blasimon. Le conseil ne s'y opposerait pas si les viticulteurs de Blasimon y étaient associés. Monsieur CANTE instruira le dossier auprès des demandeurs.

Daniel BARBE

Jean FAVORY

Marie-Jeanne DULIN

Régis BENEY

Hervé CANTE

Florent MAYET
Absent excusé

Nathalie ROCHETTE

Christel LAURENT

Christelle COUNILH

Daniel PALUDETTO

Antoine BERGER

David BONNEFIN
Absent excusé

Anne MARQUANT

Esther CORTAZAR-NAUZE

Cristèle DUMON